

WILD



Guide Adhésions, dons & Contributions à l'héritage

2024

Historique

Wentworth: Investissement dans un Legs de Développement (WILD) est une fiducie foncière de conservation qui a été créée en 2021 dans le but de préserver la beauté naturelle du canton de Wentworth pour les générations futures. Le WILD s'appuie sur des contributions foncières et financières pour atteindre ses trois principaux objectifs : la conservation, l'accessibilité et l'éducation.

Conservation :

Notre objectif est de conserver un minimum de 30 % de la municipalité de Wentworth en tant qu'espace vert, soit environ 8 000 acres. Cela comprendra tous les types d'écosystèmes, de la forêt aux zones humides, ainsi que la faune et la flore qui les habitent.

Accessibilité :

Permettre l'accès aux merveilles naturelles qui nous entourent est un principe fondamental. Nous travaillons à long terme à la mise en place d'un réseau interconnecté de sentiers multifonctionnels pour la randonnée, le vélo, le ski et la raquette, à travers la municipalité et en liaison avec d'autres réseaux dans la région. La meilleure façon d'apprécier la nature est de l'explorer !

Éducation :

Nos initiatives éducatives comprennent des événements, des présentations et des sorties avec des experts dans les domaines de la biologie et de la conservation. Elles comprennent également un objectif de restauration et de création d'habitats pour la faune et la flore en péril qui composent l'écosystème de notre territoire.

Adhésions

WILD compte sur les contributions de ses membres pour couvrir les frais administratifs liés au fonctionnement de l'organisation. Bien que WILD se soit engagé à limiter les frais administratifs à 10 % de son budget annuel, conformément à notre charte, cet argent est nécessaire pour payer les taxes, les assurances, les contrats professionnels et les opérations quotidiennes. Votre contribution en tant que membre permet de montrer votre soutien à notre organisation et s'accompagne de quelques avantages! Nous remercions la municipalité de Wentworth qui a gracieusement contribué à WILD pour la période 2022-2024 afin de couvrir l'adhésion standard de chaque contribuable de Wentworth.

Adhésion standard: 20 \$ individuel / annuel
50 \$ plan familial / annuel

Comprend : l'accès gratuit à nos sentiers et à nos parcs, la possibilité de devenir fiduciaire

Adhésion Or: 100 \$ individuel / annuel

Comprend : accès gratuit à nos sentiers et parcs, possibilité de devenir fiduciaire, 10% de réduction sur tous les événements et accès prioritaire aux billets pendant 24 heures, un article WILD gratuit

Adhésion d'entreprise: 250 \$ / annuel

Comprend : le logo et le nom de votre entreprise sur notre site web, la publicité lors de notre événement annuel de collecte de fonds

Adhésion du sponsor: 1 000 \$ / annuel

Comprend : le logo et/ou le nom de votre entreprise sur notre site web, une publicité bien visible lors de tous nos événements, l'inclusion de votre logo dans nos publications (bulletin d'information, billets)

Donations

En tant qu'organisation à but non lucratif, WILD dépend des dons et des subventions pour faire avancer ses programmes et ses acquisitions. À partir de 2024, WILD a officiellement reçu son statut d'organisme de bienfaisance, ce qui signifie que nous pouvons délivrer des reçus fiscaux pour tous les dons, y compris les dons écologiques.

Bien que les dons contribuent généralement au financement général de notre budget annuel, il s'agit d'une répartition approximative de nos intentions de dépenses à long terme.

- 10% d'administration
- 40% d'investissement pour l'achat et gestion des terrains
- 40% d'investissement dans l'infrastructure des parcs et des sentiers
- 10% d'investissement dans des projets d'éducation et de restauration

Il existe deux options pour traiter votre don en fonction du montant que vous souhaitez donner et de la fréquence.

Pour les petits dons uniques de moins de 500 \$ ou pour mettre en place un don mensuel continu, vous pouvez utiliser le site web de **CanaDon** pour faire une promesse de don. Le site peut organiser votre don et vous fournir directement votre reçu. Vous pouvez même faire don de titres sur le site.

Visitez: www.canadahelps.org/fr/ Recherche: WILD Trust

Pour les dons plus importants (plus de 500 \$), nous nous ferons un plaisir de fournir nous-mêmes le reçu fiscal, mais nous serions ravis de vous rencontrer pour discuter de notre vision et connaître vos intentions quant à l'utilisation que vous souhaitez faire de l'argent.

Contact: info@wildfiducietrust.ca or (450) 562-0701 ext. 2917

Programmes de contribution à l'héritage

Le thème principal de WILD est l'idée de laisser aux générations futures de notre communauté un endroit dont nous pouvons être fiers, plein d'espaces naturels protégés. Cela ne se fait pas du jour au lendemain, et cela ne se fait pas sans de bonnes fondations. Votre contribution au programme Héritage devient la pierre angulaire de cette fondation pour notre avenir. Il existe quatre façons de contribuer au programme Héritage.

Intendance

La possession d'une propriété s'accompagne de risques et de dépenses, en particulier lorsque l'on permet au public d'y accéder. Nous devons planifier financièrement les taxes annuelles et les assurances, les frais d'arpentage et les frais juridiques, ainsi que la gestion de la propriété et de la forêt. La règle générale en matière de conservation est de réserver 30 % de la valeur d'une propriété pour couvrir ces dépenses de gestion des terres. Dans l'idéal, en plus d'un don de terres, le donateur devrait contribuer à l'intendance. Toutefois, dans les cas où cela n'est pas possible, cette autre source de financement peut alléger la charge financière.

Dans le cadre du programme d'intendance, les donateurs donneraient l'équivalent de la valeur de 30 % requise pour une propriété spécifique de WILD. Cet argent serait investi par **Philanthropie Laurentides**, notre partenaire en matière d'investissement stratégique, afin de satisfaire à nos obligations en matière d'intendance. Bien entendu, la croissance annuelle du fonds contribue également à notre cause.

En tant qu'intendant officiel de l'une de nos propriétés, votre nom ou votre nom de famille apparaîtra sur toutes les publications associées au site ainsi que sur la signalisation en place. Votre contribution sera reconnue à perpétuité. Veuillez nous contacter pour obtenir des détails sur les terrains disponibles et le coût associé à l'intendance.

Sécurité pour l'avenir

L'établissement de l'indépendance financière sera la clé de l'évolution de notre organisation. Les frais d'administration nécessiteront un afflux constant de fonds chaque année. Bien que cela ne soit pas aussi passionnant que d'autres aspects de l'organisation, plus vite nous pourrons générer un portefeuille autofinancé, plus vite nous pourrons nous concentrer sur nos efforts de conservation.

Ce fonds peut faire l'objet d'un don classique en espèces, mais il est également possible de faire un don de titres. Le don de titres ou d'actions de fonds communs de placement est un moyen efficace de faire un don, puisque l'impôt sur les plus-values ne s'applique pas, et il vous permet d'obtenir un reçu de charité plus important.

Les fonds provenant des dividendes et des intérêts de ce programme seront utilisés pour couvrir une partie de nos frais administratifs.

Piliers

Bien que nous espérons toujours recevoir des terres par le biais de dons, la réalité est que nous devons acheter la plupart des terres que nous acquérons. Il sera également essentiel d'avoir la capacité de faire une offre lorsque des terrains clés seront sur le marché.

Le programme Piliers est constitué de dons affectés spécifiquement à l'acquisition de terres. Les donateurs peuvent verser la totalité du montant pour l'achat de propriétés spécifiques ou une partie du prix d'achat pour les terrains qui intéressent le WILD. Il est également possible de faire un don général pour contribuer au fonds.

Les donateurs ayant contribué à hauteur d'au moins 25 % du prix d'achat d'un bien immobilier verront leur nom attaché à ce bien à perpétuité. Tout donateur ayant versé la totalité du prix d'achat pourra également avoir la possibilité de participer aux discussions concernant l'utilisation du terrain.

Les fonds du programme Piliers seront investis, mais ils resteront accessibles pour faciliter leur utilisation. Tout revenu provenant de l'investissement sera ajouté au fonds.

Legs de bienfaisance

Dans le cadre de votre planification successorale, vous pourriez envisager de faire un don à WILD dans le cadre de vos dernières demandes. Nous pouvons vous aider à définir l'utilisation que vous souhaiteriez faire d'un don et discuter d'une commémoration appropriée.

Donations de terrains

La plus grande contribution pour nous aider à atteindre nos objectifs de conservation est le don de terres. Pour ceux qui souhaitent faire don de leurs terres, WILD est ouvert à toutes les options, y compris les servitudes, les dons de terres complets ou partiels ou les legs de charité. En outre, des demandes spécifiques concernant l'utilisation du terrain peuvent également être intégrées dans l'accord de transfert.

Les transferts de terres donnent droit à un reçu fiscal standard ou à un reçu de don écologique, équivalent à leur valeur écologique, déterminée par un évaluateur qualifié. La procédure de don écologique d'un terrain est assez longue et peut durer jusqu'à deux ans. Elle comprend une étude environnementale de la propriété, une évaluation environnementale pour déterminer sa juste valeur marchande et un processus d'approbation au niveau gouvernemental. WILD considère ce processus comme un partenariat et travaillera avec vous à chaque étape de la transaction.

Les dons écologiques au Canada présentent de nombreux avantages financiers. Parmi ces avantages, citons l'absence d'impôt sur les plus-values, l'absence de limite à la valeur totale pouvant faire l'objet d'une déduction ou d'un crédit au cours d'une année donnée et le fait que tout montant non réclamé peut être reporté sur une période pouvant aller jusqu'à dix ans, conformément aux normes en vigueur.

En outre, WILD reconnaîtrait cette importante contribution à la communauté. Le donateur travaillera avec nous pour s'assurer que la propriété porte le nom du propriétaire ou de la famille à perpétuité, en tant que souvenir éternel de leur don.

Si vous souhaitez faire don de votre terrain, aujourd'hui ou à l'avenir, la première étape consiste à nous contacter. Nous disposons d'un comité d'évaluation interne qui évaluera si la propriété présente un intérêt pour nous à des fins de conservation ou d'activité, sur la base de critères établis par nos professionnels.

Contactez-nous par info@wildfiducietrust.ca ou (450) 562-0701 ext. 2917 pour prendre rendez-vous.



Merci d'envisager de contribuer à WILD, votre soutien est inestimable et très apprécié. N'hésitez pas à nous contacter pour toute information ou pour savoir comment faire un don.



www.wildfiducietrust.ca

